



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 février 2021

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h45

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.21.001 - Débat d'orientation budgétaire – Budget Ville

Christian DUMAS expose :

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales, le maire doit, chaque année, présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Conformément au même article du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2021 sont précisément définies dans le rapport de synthèse annexé à la présente délibération, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2021 de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Locales Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1,
Vu la rapport sur les orientations budgétaires d'Ingré annexée à cette délibération,

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 1^{er} février 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De prendre acte qu'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 a eu lieu et sur la base du rapport annexé à la délibération

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **17 FEV. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

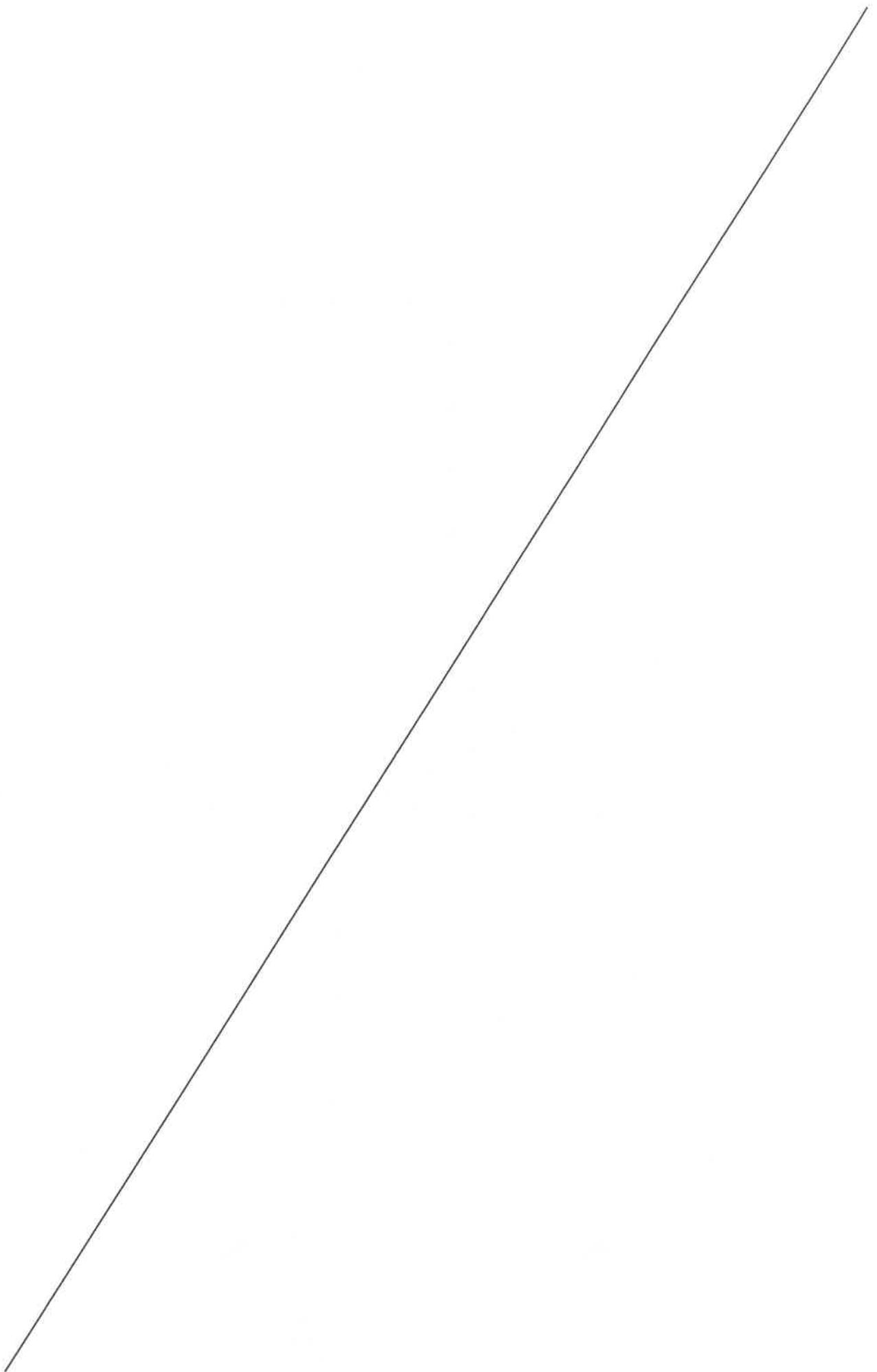
Publication le : **17 FEV. 2021**

Notification le : **17 FEV. 2021**

17 FEV. 2021



Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer

DL21-001

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-02-17T15-29-03.00 (MI228446314)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210217-DL21-001-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire - Budget ville

Date de décision : 17/02/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Débats d'orientation budgétaire.Acte : DL.21.001 -FIN- Débat d'orientation
budgétaire - budget ville.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

annexe 2 - ROB 2021.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/02/21 à 15:29

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 17/02/21 à 15:29

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 17/02/21 à 15:35